

## Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30/05/2023

Acquisitions de la parcelle G 858 d'une superficie 1 838 M² sise La greffière

#### N° 2023-035

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/05/2023, s'est réuni le 30/05/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

#### Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

## 19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

## Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration: 9

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha Devriendt El Hayek Mme Catherine Delaitre à M. Jules Thomas Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin Mme Joane Giraudon à M. Alexandre Bussière M. Sébastien Le Ferrec à M. Sylvain Legrand M. Jean-Marc Payen à Mme Emmanuelle Pic Mme Hébé Pouchou à Mme Katia Robert-Hautemulle Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent: 1

M. Frédérick Baby Marinpouy

Nombre de votant.e.s: 28

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance



## Rapporteure: Madame Emmanuelle PIC

VU l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la volonté de Madame Émilie BUISSON, propriétaire de la parcelle cadastrée G858 d'une superficie de 1 8 38 m² située à La Greffière, de la céder à la Commune ;

**CONSIDERANT** que pour ladite parcelle située en zone agricole un accord a été trouvé avec la propriétaire au prix d'1 € du mètre carré soit un montant total de 1 838 €;

## LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle G 858 d'une superficie totale de 1 838 m², située en zone agricole (A1) sise La Greffière à Marcoussis pour un prix total de 1 838 €;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire, Monsieur Olivier THOMAS